

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du
JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville****OBJET : D9 - Musée des Cordeliers - Programme d'acquisition - Demande de subventions****Date de convocation : 17 septembre 2021****Nombre de conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 23**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Matthieu GUIHO à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Mme la Maire ; Jocelyne PELETTE à Natacha MICHEL ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire**Secrétaire de séance : Denis PETONNET**

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 8 de loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire) et ouvre la séance.

N° 9 - Musée des Cordeliers - Programme d'acquisition - Demande de subventions

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Le musée des Cordeliers poursuit l'enrichissement de son fonds suivant les deux thématiques qui forment son identité : d'une part l'histoire de la ville et la mémoire du territoire dans lequel elle s'inscrit, et d'autre part, les Expéditions Citroën en Afrique et en Asie.

Pour l'année 2021, il est proposé d'intégrer à ses collections :

- une cuiller à ragoût en argent massif, modèle uni-plat, réalisée en 1787 par le maître-orfèvre angevin Jacques Palâtre (Saint-Savinien 1733-Saint-Jean-d'Angély 1818) d'un montant de 735,28 € ;
- un album relié comprenant 54 tirages argentiques d'époque de la Croisière Noire d'un montant de 1 152 € (900 € + 252 € frais acheteur) ;
- deux tapuscrits de Charles Brull, un ensemble de facsimilés, un album de 280 tirages argentiques d'époque, un ensemble d'accessoires de voyage et de conduite ayant appartenu à Maurice Penaud, issus des expéditions Citroën Centre-Afrique et Centre-Asie, d'un montant total de 12 133,15 € (9 370 € + 2 763,15 € frais acheteur).

Les crédits nécessaires à ces acquisitions, d'un montant total de 14 020,43 € frais acheteur compris, sont inscrits au Budget primitif 2021 de la Ville.

Dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) 2021, il est octroyé à la Ville une subvention de 4 220 € de la part de l'État et une subvention de 3 530 € de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, une subvention de 30 % de la dépense totale hors frais est espérée du Département de la Charente-Maritime, soit 3 302 €.

Le budget alloué à l'ensemble des acquisitions 2021 du musée se décompose ainsi comme suit :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Cuiller à ragoût :	735,28 €	Ville de Saint-Jean-d'Angély :	2 968,43 €
Album Croisière Noire :	1 152,00 €	FRAM État :	4 220,00 €
Ensemble tapuscrits, facsimilés, album et accessoires :	12 133,15 €	FRAM Région :	3 530,00 €
		Département 17 :	3 302,00 €
Total Hors frais acheteur :	11 005,28 €	Total Hors frais acheteur :	11 005,28 €
Total Frais acheteur compris :	14 020,43 €	Total Frais acheteur compris :	14 020,43 €

Les recettes seront inscrites après notification, sur l'opération 0595 Musée.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210923-
2021_09_D9-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 27 septembre 2021

Affiché le 27 septembre 2021

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le programme d'acquisitions 2021 du musée pour un montant total de 14 020,43 €,
- de solliciter l'aide financière de l'État (DRAC Nouvelle-Aquitaine) et de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du FRAM, à hauteur de 4 220 € pour la part de l'État et 3 530 € pour la part de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- de solliciter l'aide financière du Département de la Charente-Maritime pour un montant de 3 302 €,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Signé

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210923-
2021_09_D9-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 27 septembre 2021
Affiché le 27 septembre 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.